

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-111

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENNEC David responsable du Centre Technique Municipal,
VU la demande formulée par TELEC SERVICES SARL sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue de la Maîtrise** à l'occasion de travaux de réparation sur réseau Télécom,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **27 mars 2023 au 28 mars 2023**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera **interdite sauf pour les riverains qui seront autorisés à circuler en sens inverse du 27 mars 2023 au 28 mars 2023** :

- Rue de la Maîtrise, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par TELEC SERVICES SARL.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix mars deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

